

**Postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat de développer
l'information à la population concernant les soins palliatifs**

Développement

A notre connaissance, les campagnes d'information sur les soins palliatifs s'adressent avant tout aux patients, à leurs proches, aux associations de bénévoles accompagnant des personnes en fin de vie et aux professionnels de la santé. Il est parfaitement normal que cette approche soit prioritaire.

L'information adressée à la population mérite cependant d'être elle aussi développée, ce d'autant plus depuis que l'association EXIT a déposé une initiative demandant que l'assistance au suicide soit acceptée dans les EMS.

Un sujet tel que l'aide à la mort volontaire laisse rarement indifférent. Discussions et débats seront sans aucun doute passionnés et passionnants. Il est essentiel que la population soit informée sur les soins palliatifs et le traitement de la douleur, afin que la discussion repose sur des bases solides et pour que la population se prononce en connaissance de cause. Le programme cantonal de développement des soins palliatifs comporte d'ailleurs l'objectif suivant : "informer le public des possibilités et ressources à disposition en matière de soins palliatifs".

L'efficacité des traitements visant à soulager les souffrances précédant la mort s'est sensiblement améliorée depuis quelques années. Des soins palliatifs adéquats permettent désormais aux patients d'affronter la douleur et la fin de vie dans la dignité. Notre canton s'est donné les moyens de les développer et les professionnels de la santé qui œuvrent dans le domaine effectuent un travail admirable.

La façon dont les gens imaginent la fin de leur vie est sans aucun doute différente s'ils connaissent les possibilités qu'offrent actuellement des soins palliatifs de qualité tels qu'ils existent dans notre canton. Pour que le débat démocratique sur la question de l'aide en fin de vie puisse avoir lieu sereinement, nous demandons par voie de postulat une réflexion d'ensemble concernant l'information grand public sur les soins palliatifs.

Le rapport du Conseil d'Etat devrait aborder au moins les points suivants:

- un état de la question expliquant la façon dont la population est actuellement informée sur le sujet ;
- des projets visant à développer une communication au grand public appropriée concernant les soins palliatifs et le traitement de la douleur.

La réponse à ce postulat pourrait être traitée dans le rapport du Conseil d'Etat sur l'initiative d'EXIT.

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 12 mai 2009.

(Signé) *Olivier Gfeller et 24 cosignataires*

M. Olivier Gfeller : — J'ai presque envie de dire que vos conversations ne me gênent pas, puisque je demande le renvoi direct au Conseil d'Etat...

Je vais quand même faire mon développement. Durant la gestation de ce postulat, un conseiller national a pris une position plutôt étonnante pour un PDC valaisan. D'entrée de jeu, je prends mes distances : je n'aime pas les propositions indélicates de M. Darbellay. Le dépôt de ce postulat, presque simultanément à la controverse suscitée par lesdites propositions, est pure coïncidence. Loin de vouloir susciter la polémique, cette proposition vise avant tout à donner à la population une information claire et complète afin de permettre un débat sain.

Il me semble que la présence d'Exit dans les EMS, la mort volontaire, la souffrance en fin de vie, méritent une discussion démocratique honnête et sérieuse. J'ai côtoyé des personnes qui disaient vouloir se laisser mourir ou accélérer leur mort en cas de maladie fatale ; mais lorsque, confrontées à leur irrémédiables derniers instants, elles ont découvert les possibilités offertes par les soins palliatifs, leur point de vue a changé. Ce n'était pas une conversion à la St-Paul sur le chemin de Damas, mais un étonnement suscité par la qualité et l'efficacité des traitements contre la douleur. Ces personnes ont eu ainsi ce qu'elles souhaitaient, grâce à des moyens thérapeutiques modernes : une fin de vie dans la dignité. J'admets au passage que c'est peut-être cette observation qui m'a amené à éprouver une certaine réticence devant toute démarche de mort volontaire.

J'attire cependant l'attention sur le fait que les soins palliatifs n'excluent pas d'emblée les positions de ceux qui revendiquent le droit de mourir. Quelle que soit la position défendue, on peut considérer qu'une connaissance correcte et raisonnable du potentiel des traitements contre la douleur permet d'aborder la discussion avec plus de sérénité et de respect. Au vu du fait que ma proposition paraît acceptable quelle que soit notre opinion sur la question de la mort assistée, je demande le renvoi immédiat au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Jacques-André Haury : — Lorsque le Grand Conseil a adopté — je ne sais plus très bien sous quelle forme — le principe d'une organisation des soins palliatifs dans ce canton, certains députés avaient tenu — et je crois qu'ils avaient été suivis — à ce que les soins palliatifs ne fassent pas l'objet d'un traitement administratif particulier parce que, contrairement à ce que semblent penser tant M. Gfeller que M. Darbellay, il n'y a pas de distinction nette en médecine entre les soins à visée curative et les soins à visée palliative. La distinction se trouve parfois dans le résultat obtenu, mais certainement pas dans les techniques utilisées. L'idée selon laquelle il faudrait donner à la population une information, comme une espèce de promotion, recommandant aux gens de s'inscrire aux soins palliatifs, me paraît manifester, tant de la part de M. Gfeller que de la part de M. Darbellay qui a allumé le pétard, une méconnaissance de la réalité des soins. Je ne souhaite pas que cette motion soit transmise directement au Conseil d'Etat parce que la question posée n'est pas du tout claire. La notion de soins palliatifs n'est pas nettement définie ni distinguée des soins ordinaires. Je propose que cette question soit transmise d'abord à une commission.

Cela étant, le débat aura lieu à propos de l'initiative Exit et, à cette occasion, nous parlerons bien sûr des différentes qualités de soins et des objectifs de traitements offerts à la population — les uns et les autres opposeront leurs arguments. Mais je ne pense pas qu'il appartienne au Conseil d'Etat de faire une promotion pour un type de soins qui n'est qu'une toute petite partie d'une offre qui, dans son ensemble, mérite une promotion ; il est même inutile de faire de la promotion, la population sait y recourir.

M. Filip Uffer : — J'interviens pour signaler une exposition qui a lieu actuellement à Neuchâtel et qui dure jusqu'au 7 juin. Elle présente toutes sortes d'aspects des situations que rencontrent les personnes en fin de vie ; surtout orientée en direction des personnes âgées, elle est évidemment valable pour toute la population.

Il est important, à ce stade, et notamment dans la perspective de l'initiative Exit, d'informer largement sur les différents aspects concernant les volontés et les choix que d'aucuns croient faire assez facilement, ce qui n'est pas toujours aussi simple. Cette exposition présente aussi bien les soins palliatifs — c'est la société Chrysalide qui est l'objet de l'exposition — qu'Exit ainsi que d'autres aspects. Il n'y a donc pas, dans cette exposition, de jugement de valeur sur l'une ou l'autre des situations. A côté de celle-ci, il y a aussi des films et des conférences ; ce qui est frappant, c'est de voir l'énorme succès de cette manifestation. J'ai une suggestion à faire, mais je ne sais à qui : cette exposition existe, elle est quasiment transportable telle quelle et, en changeant quelques noms, il serait peut-être utile d'en profiter pour informer la population. Cela pourrait s'intégrer dans le postulat Olivier Gfeller.

Mme Christiane Jaquet-Berger : — Renvoyer ce postulat à une commission me semble être une bonne proposition parce que cela permettrait de mettre les idées au clair et, peut-être, de déboulonner certaines idées préconçues. Il arrive en effet que des soins palliatifs soient donnés à des gens qui ne sont pas en fin de vie, mais qui ont des cancers douloureux dont ils finissent par se remettre, ou dans d'autres cas encore.

Le Grand Conseil vaudois avait décidé d'être en avance sur les autres cantons en introduisant des soins palliatifs. Or ce qui me paraît indispensable, au niveau des finances et de l'argent attribué à ce type de soins actuellement, c'est qu'on ne reste pas en panne et qu'on continue à organiser les soins palliatifs. On sait que le Grand Conseil a décidé qu'ils pourraient être itinérants. C'est donc dans la concrétisation des décisions du Grand Conseil concernant ces soins qu'il faudrait donner un coup de pouce, et pas seulement dans l'information. Tous les cantons n'ont pas un dispositif aussi avancé que le nôtre. J'espère que nous resterons en tête de file dans ce domaine précurseur.

Mme Monique Weber-Jobé : — Je voudrais répondre à M. Haury. Il laisse entendre que nous ne maîtrisons pas notre sujet et que c'est peut-être par ignorance que nous avons fait cette proposition. C'est en toute connaissance de cause que j'ai participé à l'élaboration de ce postulat. Je déclare mes intérêts : présidente de Sid'action-Vaud, je suis parfaitement au fait des problèmes de fin de vie, de par les membres de mon association qui ont vécu cette situation, et notamment par les familles qui y sont confrontées.

Les professionnels n'ignorent rien des possibilités cliniques de la lutte contre la douleur, des soins palliatifs et des autres soins de confort qui peuvent être administrés. Mais la population n'est pas suffisamment au courant des derniers développements dans ce domaine. Vu le débat que nous allons bientôt vivre à propos d'Exit, je pense que tous les éléments d'information doivent être mis sur la table. Il ne s'agit pas ici de faire la promotion des soins palliatifs, nous ne sommes pas dans une optique publicitaire ; il s'agit de donner une information claire, objective et sensible à la population pour qu'elle ait toutes les cartes en main.

Ce qui effraie souvent la population, ce sont des éléments liés à la crainte de l'inconnu et de la douleur. M. Uffer y a fait allusion : en donnant une information claire et objective, on désamorce les objections dues à l'angoisse et à la crainte de l'inconnu, on va vers une sécurisation et un apaisement. Cela donne lieu à des décisions beaucoup plus adéquates au moment où il faut les prendre.

Je pense que la question est déjà actuellement débattue dans la population et que nous pourrions renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat. Mais si le Grand Conseil le refuse, nous irons en commission...

Mme Edna Chevalley : — J'aimerais dire d'abord que j'ai été un peu choquée par la manière dont M. Darbellay a présenté le problème. Le problème existe ; je rejoins M. Haury sur le fait que cette question s'intègre dans le tout que forment les soins palliatifs. J'ai envie de dire la même chose concernant l'accompagnement en fin de vie. Cela fait partie d'un tout et je regrette que ceux qui développent ce type de soins les opposent à ce que fait Exit en demandant le droit d'entrer dans les EMS. Même si les soins palliatifs ont fait d'immenses progrès, sont absolument indispensables, il faut tout mettre en œuvre pour les développer et ne pas les opposer à l'association Exit dans la mesure où, lorsque des gens s'y affilient, ils sont soulagés, ayant une possibilité de recevoir cette aide lorsqu'ils la souhaitent. Quelquefois, le seul fait d'en être membres les soulage et fait que, finalement, ils ne la demandent même pas. Je regrette donc qu'on oppose ces différents types de soins et d'aide alors que cela devrait être un tout. Que ce postulat aille en commission ou directement au Conseil d'Etat, je pense qu'il faut tenir compte de ces éléments.

M. Laurent Chappuis : — J'ai une question à poser à M. Gfeller au sujet d'une phrase de son postulat. Il y est dit : "Des soins palliatifs adéquats permettent désormais aux patients d'affronter la douleur et la fin de vie dans la dignité." Je peux être d'accord avec la première partie de cette phrase, soit jusqu'à "douleur" ; cependant, il me semble que pour la fin de vie dans la dignité — c'est la deuxième partie — il y a d'autres paramètres, qui vont largement au-delà de ce que pourrait apporter ce postulat. Je pense qu'il serait nécessaire d'en discuter dans le cadre d'une commission, car c'est un développement et un ressenti dont la population doit être partie prenante ; il y a d'autres aspects à mettre en avant. Je demande le renvoi en commission.

M. Olivier Gfeller : — M. Haury, comme médecin, s'est souvent attaqué à des sujets concernant l'enseignement. Face aux questions d'ordre médical que je pose modestement en tant qu'enseignant, j'espère qu'il s'offensera aussi peu que je l'ai fait de ses démarches concernant l'enseignement. J'admets mon ignorance en la matière. Je n'ai pas parlé de mes connaissances mais de mes expériences. J'admets que je suis plutôt demandeur d'informations et c'est pourquoi j'ai déposé ce postulat et participé à son élaboration.

Je souhaite que nous recevions des informations qui nous servent à la discussion, dont je pensais qu'elle pourrait avoir lieu au moment où nous aurions la réponse. Les informations reçues, pour les profanes que nous sommes, nous permettraient d'échanger sur tous les aspects de la question. Puisque j'admets parfaitement que mes connaissances sont très relatives sur le sujet — l'intervention de M. Haury m'a d'ailleurs permis d'affiner certaines de mes perceptions —, je ne prendrai pas du tout ombrage du fait qu'on renvoie cet objet en commission si c'était nécessaire. Je laisse le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, en décider.

Quoi qu'il en soit, la discussion montre déjà que des échanges sur le sujet sont nécessaires, compte tenu également des échéances parlementaires qui nous attendent. Parce que nous aurons, à un moment donné, à discuter de ces questions extrêmement délicates dans ce plénum. Je remercie déjà tous ceux qui ont apporté leur contribution à la discussion. Nous donnerons ainsi le ton juste au débat qui devra avoir lieu sur le sujet et — sur ce point, nous sommes tous d'accord — il faudra qu'il soit digne et respectueux.

Mme Christa Calpini : — Je vous demande de renvoyer ce postulat à une commission. Je rejoins mon collègue Haury dans son analyse. Quand on est face à la maladie, quelle qu'elle soit, on soigne, on aide et l'on ne compte pas son temps. Il est inutile de mettre toujours des mots précis sur tout. Les soins palliatifs se sont beaucoup développés ces dernières années, l'association Exit fait de plus en plus parler d'elle, tout cela mérite d'être discuté en commission.

M. Filip Uffer : — Il y a un aspect dont il faut être absolument conscient, c'est que si la population n'est pas informée correctement et assez largement avant que s'enclenchent les débats qui tourneront autour de l'initiative Exit, nous risquons d'avoir des discussions violentes et sectaires. Il est donc important de donner une information large, je l'ai dit ; je rappelle que l'exposition à Neuchâtel va tout à fait dans ce sens.

M. Olivier Gfeller : — Il y a quelque chose que j'ai oublié de dire et à quoi l'intervention de Mme Calpini me fait penser. Autant son intervention que celle de M. Haury qui nous apportent des explications sur le sujet montrent qu'une information est nécessaire, pas seulement dans la population, mais aussi auprès des députés, et tout simplement des profanes. Ces deux interventions montrent que ce que demande le postulat est un besoin et une attente de nombreuses personnes au vu des débats difficiles qui nous attendent.

La discussion est close.

Le postulat est cosigné par plus de 20 députés.

L'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat mais des députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 77 voix contre 47 et 6 abstentions.